

## 14 Sports

Football/Le point de la première journée du championnat national de D2  
**USO, Nguen'Asuku et Sporting club déjà en évidence**

MM

Libreville/Gabon

**DOUZE** clubs (ASIM, OM, AS Dikaki, Nguen'Asuku, FC 109/AS Solidarité, Ogooué FC, Sporting club de Libreville, Atangatier, USO, Oyem AC et AFJ) étaient sur la ligne de départ du National-Foot 2 saison 2016-2017, le week-end dernier. Une journée inaugurale qui a vu trois équipes se distinguer : USO, Nguen'Asuku et Sporting club. Elles ont toutes triomphé à l'extérieur.

En effet, ces clubs du podium sont allés défier respectivement Atangatier au stade Alexandre Sambat de Makokou (2-0), AS Dikaki dans l'antre du stade Mbombet de Mouila (2-1) et Ogooué FC au stade Mbaya de Franceville (2-1). Une déception cependant, l'OM de Jean Boniface Assélé qui n'arrive plus à assumer son élogieux statut d'antan. En raison de son instabilité devenue chronique et



Photo : J. F. MAROLA

OM : c'est quoi le problème ?

désolante. Au stade Dialogue de Tchibanga face au promu ninois, ASIM, les poulains du coach Matouty se sont contentés d'un nul vierge. Le cas d'Oyem AC aussi, qui a terminé en infériorité numérique, après l'exclusion de Régis Nzong Betoughe (37e). Ce dernier, frappé par

l'article 124 alinéa 4 du règlement du National-Foot 2, en plus d'une amende de 20 mille francs Cfa, est suspendu pour deux matches fermes. Quant à Serge Mba de l'AFJ, exclu également (80e), il n'écope que d'une suspension d'un match ferme, conformément à l'article

15 alinéa 3 du code disciplinaire. Autre joueur frappé par cette même disposition réglementaire, Guy Yannick Djetessa du FC 109 dont l'équipe a été tenue en échec par AS Solidarité (2-2). L'enjeu de la compétition n'ayant pas permis aux antagonistes de se

maîtriser, les arbitres étaient contraints de sortir 21 cartons jaunes et trois rouges. A l'issue d'une première journée au cours de laquelle Nguen'Asuku, USO et Sporting club de Libreville se sont mis en évidence. Et les attaquants, peu prolifiques, n'ont inscrit que douze buts.

Tous les résultats :

- ASIM/OM, 0-0
- AS Dikaki/Nguen'Asuku, 1-2
- FC 109/AS Solidarité, 2-2
- Ogooué FC/Sporting de Libreville, 1-2
- Atangatier FC/USO, 0-2
- Oyem AC/AFJ, 0-0

## Classement du National-Foot 2 après la 1ère journée

	Pts	Jr	Diff
1 - USO	3	1	+2
2 - Nguen'Asuku	3	1	+1
3 - Sporting club de Libreville	3	1	+1
4 - AS Solidarité	1	1	0
5 - FC 109	1	1	0
6 - AFJ	1	1	0
7 - ASIM	1	1	0
8 - OM	1	1	0
9 - Oyem AC	1	1	0
10 - AS Dikaki	0	1	-1
11 - Ogooué FC	0	1	-1
12 - Atangatier FC	0	1	-2

ligue n°31 » date du 19 mars 2013. Depuis cette date, non seulement aucune licence n'a été produite par la ligue via la Fédération. Mais en plus, elle ne m'a jamais été exigée lors d'un match, du fait de ma qualité de manager général de « Batavea sports school », comme le stipule l'article 22 des règlements généraux de la Fédération gabonaise de handball (Fégahand). Encore moins, aucune sanction n'a été prise à mon encontre, à celui de mon club et à aucun autre dirigeant ou club de la ligue de l'Estuaire. Du fait de l'élection, on semble se rappeler, tout à coup, de l'importance d'une « licence ».

**Quelle explication donne-t-on à cette « Licence » ?**

- Il faut lire la suite de l'article 22 des règlements

généraux de la Fégahand. Il stipule que "la licence est tout simplement un document qui permet à la ligue et à la Fédération d'identifier chaque acteur du handball et de le rattacher à une association sportive qu'on appelle « Club » qui déclare le reconnaître par quelques moyens que ce soit comme un de ses membres". Pour preuve, les licences sont produites sur la base des listes fournies par les clubs. Me réclamer donc, aujourd'hui, une licence revient à me demander de fournir une preuve de mon appartenance à l'association sportive Batavea sports school. La ligue, ou la Fédération, n'a reçu de notification signifiant ma présence dans une autre association (club). Enfin, chacun de nous connaît précisément l'appartenance des uns et des autres.

Handball/Après le report du renouvellement du bureau directeur de la ligue de l'Estuaire, entretien avec un candidat...

## ... Xavier Evouna : " Je trouve suspect et incohérent le report de l'AG "

Propos recueillis par MM

Libreville/Gabon

**Candidat à l'élection du président de la Ligue de handball de l'Estuaire, Xavier Evouna (ancien joueur, entraîneur et manager général de « Batavea sports school »), s'exprime sur le report du renouvellement du bureau directeur. Lequel soulève de nombreux questionnements.**

**L'Union. L'assemblée générale (AG) électorale de la Ligue de handball de l'Estuaire vient d'être reportée. Qu'en pensez-vous en tant que candidat ?**

**XAVIER EVOUNA :** nous avons appris effectivement, le 28 novembre 2016, par courrier daté du 25 novembre, le report de l'assemblée générale de la Ligue de l'Estuaire. Au motif que le président sortant serait pris par ses obligations professionnelles. Toute chose qui a étonné plus d'une personne, puisque la ligue ne se résume pas à la seule personne de son président.

**Pensez-vous à une quelconque manipulation ?**

- Je trouve suspicieux et incohérent qu'on nous informe du report de l'AG à deux jours de son déroulement. Il se murmure qu'une autre candidature à l'élection du président de la ligue se serait manifestée.



Photo : JOE MANIANGA

Xavier Evouna, candidat à l'élection de la Ligue de handball de l'Estuaire.

tée. Sachant que la date limite de dépôt des candidatures était fixée au 11 novembre dernier. Comprenez donc les doutes que suscitent cette candidature. Ce qui est vraiment incohérent. Car, il n'appartient pas au président sortant de reporter la tenue d'une assemblée générale électorale. Mais plutôt au secrétaire général de la fédération organisatrice de cette opération. Il peut, toutefois, mandater un membre de son bureau pour présenter son rapport moral et financier...

**... Est-ce la raison qui justifie votre crainte ?**

- Il y a une incidence sur la prochaine élection du président de la Fédération...

**... C'est-à-dire ?**

- J'en viens. L'article 11 des statuts de la Fédération dispose que "chaque ligue provinciale dispose, à l'assemblée générale, d'un nombre de voix égal à la somme des clubs régulièrement affiliés à la date de la dernière assemblée générale de la ligue. Toutefois, à partir de cinq (5) clubs, une voix sera attribuée par couple de trois (3) club". En faisant un petit calcul, on se rend compte que le président de la ligue de handball vaut huit (8) voix à lui tout seul. Le report de l'élection apparaît donc comme une volonté de faire passer une candidature hors délai. Laquelle est encore, à l'heure où je vous parle, en cours de constitution. Et celle-ci serait favorable à certains. De plus, le fait que la Fédération ne ramène pas à l'ordre un président de ligue qui se trompe dans ses prérogatives, en validant une candidature hors délai, laisse penser que soit, c'est fait à dessein, soit c'est involontaire. Sauf que dans le dernier cas, on serait en face de personnes qui ne sont pas au bon endroit...

**Qu'en est-il de la licence exigée au cours de cette élection ?**

- C'est une question qui est au cœur des débats. Il y a fort à parier qu'elle le sera également pour l'élection fédérale. Pour ma part, ma dernière licence « n° FGH00576/13, d'enregistrement